

8971/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 mai 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 mai 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du conseil portant nomination d'un membre du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour le Portugal

E 15793



Bruxelles, le 20 mai 2021
(OR. en)

8971/21

SOC 299
EMPL 215

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour le Portugal

Les délégations trouveront ci-joint le projet de décision portant nomination d'un membre du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour le Portugal. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL N° .../2018/UE
du
portant nomination d'un membre titulaire
du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
pour le Portugal

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020², du 11 décembre 2020³⁴ et du 13 avril 2021⁵, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 25 septembre 2020 au 24 septembre 2022.
- (2) Le gouvernement portugais a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

² Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 315I du 23.9.2020, p. 5)

³ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 1.

⁴ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 3.

⁵ JO C 149 I du 27.04.2021, p. 1.

Article premier

Est nommée membre du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2022:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Portugal	M ^{me} Ana Margarida SILVA	

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président
